

FIDERE 5/5

5 minutes pour 5 infos n° 31 (07/10/19)



En savoir plus

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2020. D'après le PLFSS, le **déficit de la sécurité sociale** devrait s'élever à **5,4 milliards d'euros en 2019**. Parmi les **mesures phares** : la **reconduction de la prime de pouvoir d'achat**, l'unification du recouvrement, l'indemnisation du congé pour les proches aidants, **l'accompagnement des salariés en arrêt de travail** et la fusion des déclarations sociale et fiscale des indépendants (ici). Le **montant du PASS** devrait être porté à **41.088 €** au lieu de 40.524 € soit 3.424 € par mois (là p. 8).

L'INFO

LA STAT

DIMANCHE, JOUR DE SHOPPING... ET DE TRAVAIL ? A l'image de **La Défense** qui vient d'être classée **zone touristique internationale** (ici), le travail dominical se développe en France. **4,5% des ventes de la grande distribution** sont désormais réalisées **le dimanche**, ce qui représente **41% de la croissance** de la grande distribution. Sans surprise, la **hausse des ventes dominicales** se retrouve plus particulièrement dans les grandes agglomérations comme Lille (+22%), Lyon (+19%), Marseille (+15%), Strasbourg (+29%) ou encore Paris (+7,5%).



En savoir plus



En savoir plus

RAPPORT ANNUEL DE LA COUR DE CASSATION. **7 879 affaires** traitées dans un délai moyen de 492 jours, tel est le bilan de la chambre sociale pour 2018. Parmi les arrêts marquants on retiendra celui reconnaissant la qualité de **salarié à un livreur de plate-forme** (ici), ou encore ceux relatifs aux **élections professionnelles** (établissements distincts et représentation équilibrée là). A noter également, plusieurs suggestions de réforme, notamment en ce qui concerne la **rémunération du temps de trajets des salariés itinérants** (ici) et **l'absence de conformité du droit français au droit européen relativement à l'incidence d'un arrêt maladie sur les droits à congés payés** (là).

LES ARRÊTS

L'ACCORD

RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (CDC). Un accord collectif mettant en œuvre des **mesures d'accompagnement des compétences** a été signé à la CDC le 24 septembre 2019 avec l'UNSA, la CFDT et la CFE-CGC. Il comporte **trois volets** : les orientations relatives au renouvellement des compétences, les mesures d'accompagnement des salariés en fin de carrière et la **rupture conventionnelle collective**.



En savoir plus



MISE EN PLACE DU 100% SANTE (En savoir plus)

Le 100 % santé vise à garantir aux salariés l'accès sans reste à charge à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires (ici).

- **Obligation de mise en conformité** du régime frais de santé avec le nouveau cahier des charges des **contrats responsables** : au **1^{er} janvier 2020** pour l'optique et une partie des soins dentaires prothétiques, au **1^{er} janvier 2021** pour la seconde partie de ces soins et les aides auditives
- **Sanction** de l'absence de mise à jour : suppression des **exonérations fiscales et sociales** des cotisations
- Comment procéder ?
 - 1° **Modification du contrat d'assurance** pour le mettre en conformité avec le nouveau contrat responsable
 - 2° **Modification de l'acte de mise en place du régime de frais de santé dans l'entreprise** (convention ou accord collectif – y compris interprofessionnel ou de branche –, accord référendaire ou décision unilatérale)
NB : dans le cas de la DUE, dénonciation de l'ancienne DUE en suivant la procédure obligatoire, adoption d'une nouvelle DUE, remise aux salariés avec preuve de la bonne réception
 - 3° **Information-consultation du CSE** sur la modification du régime (C. trav. art. R 2312-22)

LA TO DO LIST